

Procès-verbal

Séance Assemblée communale du Budget

| | |
|----------------------|-------------------------------------|
| Numéro | N° 5 |
| Lieu | Halle de gymnastique de Courrendlin |
| Date et heure | 9 décembre 2024 à 19:30 |
| Présidence | Villiger Marcel |
| Auteur·e | Mahon Stéphanie |
| Scrutateurs | Jost Albert Waelchli Romance |
| Huissiers | Rukovci Liridona Faehndrich Jean |

Participants

| | |
|-------------------|--|
| Présent·es | Les membres du Conseil communal Villiger Marcel, Président Mahon Stéphanie, Secrétaire communale Les participants à l'assemblée |
|-------------------|--|

1 ACCUEIL ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

1.1 Accueil et bienvenue

M. le Président, M. Marcel Villiger, souhaite la bienvenue à cette assemblée communale ordinaire, convoquée régulièrement par avis au Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 42 du jeudi 21 novembre 2024 et propose l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024.
3. Statuer sur la demande d'indigénat pour
 - 3.1. M. Bahtiyar Kutlu
 - 3.2. M. Chijioke Nelson Ibezim
 - 3.3. Mme. Concetta Colombo
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la rénovation du terrain de football de Rebeuvelier pour un montant total de CHF 300'000.— TTC, financé par les recettes courantes.
5. Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales et le budget 2025.
6. Informations communales et divers.

1.2 Capacité de l'Assemblée

Les personnes suivantes, présentes ce soir, ne bénéficient pas du droit de vote :

Mme Stéphanie Mahon, Secrétaire communale, M. Thomas Le Meur du Quotidien Jurassien ainsi que M. Benoit Conus.

Il est rappelé que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. Les intervenants sont invités, selon l'article 20 du règlement d'organisation, à limiter le nombre d'interventions et d'être précis et concis dans les demandes. Ils devront également décliner préalablement leur identité. M. le Président se permettra d'intervenir en cas de nécessité.

Il est procédé au comptage des participants. La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent que 115 personnes sont présentes dont 112 ayants droits.

Sur la base de ces indications, confirmées par les 2 huissiers, M. le Président fixe la majorité absolue à 57 voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Selon l'article 23 du règlement d'organisation, le vote se déroule à mains levées à moins que le 10% des ayants droit à cette assemblée ne demandent le vote au bulletin secret. Il est proposé pour cette assemblée de voter à main levée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 2 de l'ordre du jour.

Discussion : Pas demandé

Décision : Aucun avis contraire n'est émis. Le vote se fera donc à main levée.

2 PROCES-VERBAL

2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 17 juin 2024 a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site internet de la commune. Aucune demande d'amendement n'a été déposée par des citoyens.

Discussion : pas demandée

Décision : Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

3 STATUER SUR LES DEMANDES D'INDIGENAT SUIVANTES (rapporteurs René Grossmann et Valérie Bourquin)

Selon l'article 26 du règlement d'organisation, les personnes concernées devront se retirer pour ce point. Y compris les parents de sang, frères, sœurs, époux, épouse, etc... Cependant, la loi prévoit que sur accord de l'assemblée, les demandeurs d'indigénat peuvent rester pour la présentation et participer au débat.

Discussion : Pas demandée

Décision : L'assemblée accepte à l'unanimité ce mode de procéder. Les candidats à la naturalisation sont de ce fait autorisés à rester pendant la présentation.

3.1 Statuer sur la demande d'indigénat communal suivante : M. Bahtiyar Kutlu

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat

déposée par M. Bathiyar Kutlu. **Entrée en matière** : Acceptée

M. Bathiyar Kutlu est ressortissant de Turquie et est marié. Depuis sa naissance en 1983 jusqu'en 1995, il a vécu en Turquie. De 1995 jusqu'en 2014, il a vécu en France. De 2014 à 2020, il a vécu à Delémont. Depuis le 1^{er} octobre 2020, il vit à Courrendlin. Depuis le 1^{er} juillet 2016 à ce jour, M. Bathiyar Kutlu travaille pour Helsana à Neuchâtel. Sa fille est suisse. Il a grandi en Alsace qui est très proche de la Suisse. Il se sent comme un étranger en Turquie. Il aimerait avoir la nationalité suisse pour se sentir complètement intégré. M. Bathiyar Kutlu est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance le 7 octobre 2024 et il soutient sa demande.

Discussion : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. Bathiyar Kutlu.

Décision : Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à M. Bahtiyar Kutlu.

3.2 Statuer sur la demande d'indigénat communale suivante : M. Chijioke Nelson Ibezim

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par M. Chijioke Nelson Ibezim. **Entrée en matière** : Acceptée

M. Chijioke Nelson Ibezim est né le 26 janvier 1976 à Awka au Nigéria, ressortissant d'Italie et est séparé. Depuis sa naissance en 1975 jusqu'en 2008, il a vécu au Nigéria. De 2008 à 2012, il a vécu à Milan en Italie. Depuis le 10 avril 2012 à ce jour, il vit à Courrendlin. Depuis le 15 juin 2022 à ce jour, M. Chijioke Nelson Ibezim travaille chez Laser SA à Courroux. Il se sent bien intégré en Suisse et aimerait pouvoir voter. Il aime la culture et la mentalité suisse et se sent en sécurité ici. Il ne se voit pas vivre dans un autre pays. M. Chijioke Nelson Ibezim est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 7 octobre 2024 et il soutient sa demande.

Discussion : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. Chijioke Nelson Ibezim.

Décision : Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à M. Chijioke Nelson Ibezim.

3.3 Statuer sur la demande d'indigénat communale suivante : Mme. Concetta Colombo

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par M. Chijioke Nelson Ibezim. **Entrée en matière** : Acceptée

Mme. Concetta Colombo est née le 23 décembre 1962 à Grammichele en Italie, ressortissante d'Italie, elle a 2 enfants majeurs et est divorcée. Depuis sa naissance en 1962 jusqu'en 1971, elle a vécu en Italie. De 1971 à 1996, elle a vécu à Vevey. De 1996 à 2020, elle a vécu à Corsier-sur-Vevey. Depuis le 1^{er} juillet 2020 à ce jour, elle vit à Courrendlin. Depuis juin 2023, Mme Concetta Colombo ne travaille plus. Elle vit de ses économies du 2^{ème} pilier. Elle se considère chez elle en Suisse. C'est une fierté pour elle de dire qu'elle vit en Suisse. C'est l'aboutissement de son parcours de vie chez nous. Elle aimerait pouvoir voter au niveau fédéral. Mme Concetta Colombo est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue. Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 7 octobre 2024 et il soutient sa demande.

Discussion : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par Mme Concetta Colombo.

Décision : Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à Mme Concetta Colombo.

4 DISCUTER ET APPROUVER UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉNOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE REBEUVELIER, POUR UN MONTANT TOTAL DE CHF 300'000.- TTC, FINANCÉ PAR LES RECETTES COURANTES (rapporteurs Pierre-André Comte)

M. le Président invite le rapporteur du projet, M. Pierre-André Comte, à prendre la parole pour une brève présentation de ce point.

4.1 Présentation complète et détaillée du crédit d'investissement ainsi que les points en relation.

M. Comte explique que dans ce dossier tout est réuni pour lancer ce projet - nécessité, volonté d'agir face à une situation devenue problématique. Il appelle l'assemblée communale à accepter l'entrée en matière afin de connaître les détails concernant la demande d'un crédit d'investissement pour la rénovation du terrain de football de Rebeuvelier, pour un montant total de CHF 300'000.- TTC, financé par les recettes courantes. **Entrée en matière :** Acceptée

Le constat est imparable : Le terrain de football de Rebeuvelier, âgé de presque sept décennies, sujet à une importante dégradation ne répond plus aux standards qui garantissent des conditions de jeu optimale pour les équipes locales. Depuis le début de l'année, de nombreuses rencontres ont dû être annulés en raison de l'état de la pelouse. Les objectifs de la rénovation sont clairement identifiés : en premier lieu, mettre à disposition du FC Rebeuvelier un terrain conforme aux exigences des compétitions officielles reconnues. Propriété de la commune, le terrain du Champs du Bois se doit d'être remis à niveau pour répondre précisément à ses exigences. Techniquement, cela veut dire : mise en place d'un système de drainage performant et régénérant de la pelouse par l'aération du sol et la reconstitution de sa surface. Le projet est placé sous l'égide d'une commission spéciale, composé de membres du FC Rebeuvelier et du Conseil communal. M. Comte présidera cette commission

Plus globalement, soutenir la jeunesse de la commune dans son projet sportif et au-delà d'elle, le club tout entier. Rebeuvelier dispose d'une population dynamique et engagée. Répondre à ses vœux semble être une responsabilité de laquelle la commune ne peut se soustraire. Un autre aspect du projet doit être souligné. C'est la coopération assumée et volontaire du FC Rebeuvelier d'œuvrer à une coopération active avec le FC Courrendlin-Courroux. Ce dernier est confronté à des problèmes de manque de pelouse en raison des travaux à venir du projet ViTaBirse. Le FC-CC pourra bénéficier de cette rénovation dans le cadre de son propre engagement compétitif. En apportant une aide au FC Rebeuvelier, la commune n'oublie pas le FC Courrendlin-Courroux, aux attentes duquel nous entendons également répondre dans le cadre de nos prérogatives et avec une même intention, soutenir au maximum le sport sur le territoire communal et soutenir un club dont il faut saluer les ambitions et le mérite qu'il a d'abriter sous son aile des centaines d'enfants amoureux du ballon rond.

Pour la réalisation de ce projet, il est proposé à l'Assemblée communale, l'octroi d'un crédit de CHF 300'000.-. La rénovation du terrain de football de Rebeuvelier est un projet essentiel pour la commune qui reflète la volonté de soutenir une jeunesse active et dynamique. Ce projet représente un investissement stratégique pour le bien de la communauté dans son ensemble.

Discussion :

Un citoyen pense que la commune continue de vivre au-dessus de ses moyens. Il souligne que la commune souhaite que l'assemblée se prononce sur un investissement de CHF 300'000.- qui grèvera négativement le budget. Il trouve que cela est exagéré et que l'on vit sans avoir les moyens de ses ambitions. Il lui est répondu que l'examen de ce projet par le Conseil communal a fait l'objet d'une attention particulière sur les répercussions financières attendues et il est bien évident que la

commune a toujours à l'esprit son bon fonctionnement et ses finances, qui bien sûr, ne sont pas mirobolantes, mais elle a également des responsabilités auxquelles elle se doit de répondre pour ne pas péjorer la vie des villageois.

Un citoyen ne comprend pas le principe d'un crédit d'investissement qui est en même temps couvert par le compte courant. Il aimerait savoir si la dette de la commune va augmenter ? Il lui est répondu qu'effectivement ce crédit sera extrait du compte courant de fonctionnement de la commune et que d'un point de vue comptable il n'y aura pas d'augmentation de la dette.

La discussion n'étant plus demandée, l'assemblée est appelée à se prononcer sur un crédit d'investissement pour la rénovation du terrain de football de Rebeuvelier pour un montant total de CHF 300'000.- TTC, financé par les recettes courantes.

Décision : Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte à la majorité (3 contres et aucune abstention) le crédit d'investissement pour la rénovation du terrain de football de Rebeuvelier pour un montant total de CHF 300'000.- TTC, financé par les recettes courantes.

5 DISCUTER ET VOTER LA QUOTITE D'IMPÔTS, LES TAXES COMMUNALES ET LE BUDGET 2025

5.1 Présentation du budget communal 2025 (rapporteur Vincent Eggenschwiler)

Les chiffres relatifs au budget 2025 ont été mis à disposition des intéressés au bureau communal ainsi que sur le site internet de la commune. Il est proposé de diffuser un descriptif succinct de ces derniers. L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'acceptation de l'entrée en matière pour la validation du budget 2025.

Entrée en matière : acceptée

Il est fait une présentation en détails du budget 2025 conformément aux indications ci-après et aux chiffres publiés sur le site internet de la commune. La quotité d'impôts reste inchangée et les taxes communales également sauf la taxe cadastrale qui passe de 0.11‰ à 0.17‰.

| | |
|---|---|
| <p>Chapitre 0 Administration générale Compte 2023 : CHF 1'270'597.-- excédent de charges Budget 2024 : CHF 1'323'072.-- excédent de charges Budget 2025 : Charges totales CHF 1'381'817.-- Revenus totaux CHF 74'850.-- Dépenses nettes 2025 CHF 1'306'967.-- - CHF 16'105.-- de charges en moins par rapport au budget 2024 CHF 36'370.-- de charges en plus par rapport au comptes 2023</p> | <p>Chapitre 1 Ordre et sécurité publique – défense Compte 2023 : CHF 14'058.-- excédent de charges Budget 2024 : CHF 3'684.-- excédent de charges Budget 2025 : Charges totales CHF 324'842.-- Revenus totaux CHF 286'000.-- Dépenses nettes 2025 CHF 38'842.-- CHF 35'158.-- de charges en plus par rapport au budget 2024 CHF 24'784.-- de charges en plus par rapport au comptes 2023</p> |
| <p>Chapitre 2 Formation Compte 2023 : CHF 5'142'388.-- excédent de charges Budget 2024 : CHF 5'303'113.-- excédent de charges Budget 2025 : Charges totales CHF 5'945'310.-- Revenus totaux CHF 511'480.-- Dépenses nettes 2025 CHF 5'433'830.-- CHF 130'717.-- de charges en plus par rapport au budget 2024 CHF 291'442.-- de charges en plus par rapport au comptes 2023</p> | <p>Chapitre 3 Culture-Sport- Loisirs-Eglises Compte 2023 : CHF 123'774.-- excédent de charges Budget 2024 : CHF 141'128.-- excédent de charges Budget 2025 : Charges totales CHF 163'933.-- Revenus totaux CHF 16'000.-- Dépenses nettes 2025 CHF 147'933.-- CHF 6'805.-- de charges en plus par rapport au budget 2024 CHF 24'159.-- de charges en plus par rapport au comptes 2023</p> |
| <p>Chapitre 4 Santé Compte 2023 : CHF 35'983.-- excédent de charges</p> | <p>Chapitre 5 Prévoyance Sociale Compte 2023 : CHF 3'011'007.-- excédent de charges Budget 2024 : CHF 3'047'036.-- excédent de charges</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Budget 2024 : CHF 37'196.-- excédent de charges Budget 2025 : Charges totales CHF 36'470.-- Dépenses nettes 2025 CHF 36'470.-- CHF 726.-- de charges en moins par rapport au budget 2024 CHF 487.-- de charges en plus par rapport au comptes 2023</p> | <p>Budget 2025 : Charges totales CHF 4'025'191.-- Revenus totaux CHF 898'882.-- Dépenses nettes 2025 CHF 3'126'309.-- CHF 79'273.-- de charges en plus par rapport au budget 2024 CHF 115'302.-- de charges en plus par rapport au comptes 2023</p> |
| <p>Chapitre 6 Trafic – transports – télécommunications Compte 2023 : CHF 642'622.-- excédent de charges Budget 2024 : CHF 775'029.-- excédent de charges Budget 2025 : Charges totales CHF 1'006'128.-- Revenus totaux CHF 238'000.-- Dépenses nettes 2025 CHF 768'128.-- - CHF 6'901.-- de charges en moins par rapport au budget 2024 CHF 125'506.-- de charges en plus par rapport au comptes 2023</p> | <p>Chapitre 7 Protection de l'env. – aménagement du territoire Compte 2023 : CHF 128'742.-- excédent de recettes Budget 2024 : CHF 69'833.-- excédent de recettes Budget 2025 : Charges totales CHF 1'990'345.-- Revenus totaux CHF 2'070'898.-- Recettes nettes CHF 80'553.-- CHF 10'720.-- de recettes en plus par rapport au budget 2024 CHF 48'189.-- de recettes en moins par rapport au comptes 2023</p> |
| <p>Chapitre 8 Economie Publique Culture-Sport- Loisirs- Eglises Compte 2023 : CHF 214'610.-- excédent de charges Budget 2024 : CHF 76'736.-- excédent de charges Budget 2025 : Charges totales CHF 234'525.-- Revenus totaux CHF 155'759.-- Charges nettes CHF 78'765.-- CHF 2029.-- de charges en plus par rapport au budget 2024 CHF 135'845.-- de charges en moins par rapport au comptes 2023</p> | <p>Chapitre 9 Finances – Impôts Compte 2023 : CHF 10'326'300.-- excédent de recettes Budget 2024 : CHF 10'637'161.-- excédent de recettes Budget 2025 : Charges totales CHF 1'582'005.-- Revenus totaux CHF 12'170'882.-- Recettes nettes CHF 10'588'876.-- CHF 48'285.-- de recettes en moins par rapport au budget 2024 CHF 262'576.-- de recettes en plus par rapport au comptes 2023</p> |

Discussion

Un citoyen aimerait savoir s'il est possible pour les prochaines années de pouvoir choisir entre plusieurs budgets ? Il lui est répondu qu'idéalement la commune aurait souhaité pouvoir faire cela mais cela reste quelque chose de difficile à réaliser notamment en raison de la planification budgétaire réalisée en début de la législature.

Un citoyen aimerait savoir dans quel compte on retrouve le crédit d'investissement pour le terrain de football de Rebeuvelier. Il lui est répondu qu'il s'agit de financer cette dépense avec les liquidités dont la commune dispose, elle ne figure donc pas dans les comptes présentés.

Un citoyen ne comprend pas pourquoi la commune n'arrive pas à équilibrer un budget alors qu'il y a une augmentation substantielle de la population du village. Il lui est répondu en lui montrant les subventions attendues par la commune ainsi que l'investissement net de chaque projet. L'investissement brut est de CHF 25'000'000.- mais avec les subventions et promesses de dons, l'investissement net de la commune est de CHF 11'000'000.-. Il demande encore si la commune se rend compte qu'avec tous les projets en cours, la dette par habitant pourrait passer de CHF 8'000.- par habitant à CHF 10'000.- par habitant enfants compris d'ici 3 ans. Il lui est répondu que le peuple aura l'occasion de sanctionner par un vote positif ou négatif le projet de la traversée du village.

Un citoyen partage également l'inquiétude de Monsieur Chaignat. Il souligne que même avec les subventions cantonales qui proviennent des impôts des citoyens et les promesses de dons, au final, les citoyens paient le 100% du projet.

Un citoyen a appris dans la presse que la commune devrait augmenter sa participation pour la patinoire de Delémont. Il aimerait savoir ce que la commune va faire ? Il lui est répondu qu'une étude est faite pour le refinancement de ladite structure et que les communes de la vallée se sont engagées

pour 15 ans de déficit opérationnel.

Un citoyen félicite le Conseil communal pour la clarté et la précision de la présentation mais il aimerait néanmoins savoir ce que fera la commune si le fonds de péréquation financière, d'un peu plus d'un million que touche la commune, diminue. Il lui est répondu que c'est une conjonction de facteurs additionnels qui font que cette fragilité de l'indice de ressources varie. Il explique que des facteurs tels que l'augmentation très rapide de la population ou celui des logements vides peuvent influencer la péréquation sur laquelle nous n'avons pas d'emprises.

Un citoyen souligne qu'il est venu ce soir pour savoir quand est-ce que la commune annoncera une diminution de la quotité d'impôts car cela joue beaucoup dans l'attractivité de la commune. Il aimerait savoir si le Conseil communal a déjà envisagé une diminution d'impôts et quand était la dernière fois que la commune a diminué sa quotité d'impôts. Il lui est répondu qu'aucune diminution de la quotité d'impôts n'est garantie et que ceci n'est pas d'actualité. La commune dispose d'une réserve financière de près d'un million, utilisé pour les déficits budgétaires. Cette réserve devrait pouvoir être utilisée durant les années à venir pour lisser et équilibrer les comptes.

M. Eggenschwiler annonce que le crédit d'investissement voté le 31.05.2024, pour un montant total de CHF 50'000.-- pour la place de jeux de Rebeuvelier se solde aujourd'hui, avec les subventions de la Loterie Romande pour un montant de CHF 15'500.-- et de la RCJU pour un montant de CHF 3'700.-- à CHF 27'573.--. Ensuite il annonce que le crédit d'investissement pour la Rue Beausite voté le 13.06.2022, se solde avec un montant non dépensé de CHF 12'333.--.

Présentation du compte de résultat qui inclue les services :

Budget 2025 :

| Compte de résultat global | Comptes |
|--|---------------------|
| Résultat du compte d'administration générale | - 267'817.-- |
| Résultat Approvisionnement en eaux | + 22'519.-- |
| Résultat Cadastre et mensuration | + 7'000.-- |
| Résultat Assainissement des eaux | - 97'782.-- |
| Résultat Gestion des déchets | + 33'276.-- |
| Résultat Correction des eaux de surface | + 147'600.-- |
| Résultat Redevance efficacité écologique | + 50'000.-- |
| Récapitulatif du compte de résultat | - 105'204.-- |

La discussion n'étant plus demandée, l'assemblée est appelée à se prononcer sur l'acceptation de la quotité d'impôts, les taxes communales et les budgets 2025.

Décision : Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte à la majorité (1 contre et 2 abstentions) la quotité d'impôts, les taxes communales et les budgets 2025, comme ils ont été présentés.

6 INFORMATIONS COMMUNALES ET DIVERS

6.1 Point de situation sur le projet de réhabilitation des places de jeux (rapporteur Vincent Eggenschwiler)

M. Eggenschwiler rappelle que lors de l'Assemblée communale du 17 juin 2024, l'Assemblée communale a donné compétence au Conseil communal pour prioriser la réfection des places de jeux dont l'entretien devenait urgent en votant un crédit de CHF 350'000.--. Ce crédit représente à peine la moitié des besoins estimés pour mettre au goût du jour les places de jeux tout en faisant abstraction des places destinées prioritairement aux écoles. Il est très vite apparu que la réfection de la place Rombos, laquelle représente le plus grand espace disponible en dehors des écoles, ainsi que la place des Mourattes absorberaient à elles seules l'essentiel du crédit voté. Les permis de construire pour la réfection de ces deux places seront publiés et affichés dans le courant de cette semaine. Il faut rappeler qu'il est de la compétence du canton de traiter ces permis (grand permis pour la place Rombos et petit permis pour la place des Mourattes) car la commune ne peut s'octroyer de permis elle-même. Les soumissions, respectant les procédures des marchés publics pourront être simultanément publiées aux différents prestataires qualifiés pour réaliser ces réfections. Au retour des appels d'offres établis avec l'architecte, le Conseil communal pourra préciser le degré d'équipement qu'il souhaite aménager en respectant le crédit cadre voté de CHF 350'000.- par l'Assemblée communale.

Ensuite une présentation des potentiels aménagements de la place des Mourattes et de la place Rombos.

6.2 Point de situation sur le projet de la traversée du village (rapporteur René Grossmann)

M. Grossmann rappelle que l'Assemblée communale d'information pour le projet de la traversée du village a eu lieu le 17 septembre 2024 et la Commune a enchaîné avec les informations aux riverains en leur présentant les emprises sur les différentes parcelles de la commune en date 25 septembre ainsi que le 1^{er} et 3 octobre. Le projet a été mis en dépôt public du 3 octobre au 2 novembre et l'administration a reçu 4 oppositions. La commune et le service de l'infrastructure rencontreront, dès la semaine prochaine, les opposants au projet. La prochaine étape est la votation du crédit communal de la traversée du village. L'objectif est de commencer les travaux avant la fin de l'année 2025 fautes de quoi les subventions de l'Agglomération seront perdues.

6.3 Point de situation sur le projet ViTaBirse (rapporteur Stéphane Bart)

M. Bart informe qu'à ce stade l'examen préalable du plan spécial a été validé par le canton. La commune a déjà reçu des dons pour un total de CHF 1'100'000.-. Le plan spécial est en consultation public depuis le 20 novembre 2024 jusqu'au 23 décembre 2024. Au terme de la consultation, les éventuelles oppositions seront traitées et une assemblée communale extraordinaire sera convoquée durant le courant du mois de janvier 2025 pour ratifier le plan spécial en question. La commune remercie d'ores et déjà l'Assemblée communale de bien vouloir valider ledit document à cette occasion.

6.4 Point de situation sur la Fête de la poésie (rapporteur Pierre-André Comte)

M. Comte remercie chaleureusement les personnes engagées dans les deux commissions qu'il préside. Au nom de la commission de la culture, il annonce que du 17 mars au 22 mars 2025, la Commune organise la semaine de la poésie, marquée par un concours de poésies ouvert à toutes et à tous. Les détails et le règlement en lien ont été présentés dans le dernier journal local et sont désormais disponibles sur le site internet de la commune. Cette semaine de la poésie se conclura le 22 mars par la visite d'un sentier des poètes et par le baptême de la cour du campus scolaire au nom du poète Alexandre Voisard.

6.5 Point de situation sur le projet de biodiversité (rapporteur Pierre-André Comte)

La commune aimerait également se distinguer en matière de lutte pour la biodiversité. Un premier projet jouissant de subventions de l'Agglomération et la Confédération est en phase de finalisation

sur la parcelle qui accueille l'administration communale avec un retour aux plantes, buissons et arbres d'origine indigènes. A Rebeuvelier, la commune est dans l'étude d'un projet de réhabilitation naturelle sur la parcelle acquise par la commune au-dessous du restaurant du Moulin. Le sentier qui existe déjà sera entretenu comme il se doit. C'est un endroit naturel d'une exceptionnelle qualité, et nous entendons répondre à sa vocation première celle d'inciter à l'observation de la nature, de ses évolutions et de ses habitants, oiseaux, batraciens, insectes, fleurs, etc... A Vellerat, les travaux de réhabilitation de l'étang des Bîmes débuteront dans la semaine, avec l'aval et l'arrêté de subvention délivré par l'Office de l'Environnement. C'est un endroit exceptionnel où on peut voir la reproduction des batraciens.

La Commission de l'Environnement s'est également emparée de l'avenir et la vitalité des pâturages boisés avec les réimplantations là où elles s'avèrent nécessaires. M. Comte remercie toutes les personnes qui aident à protéger la nature, à la mettre en valeur et à en faire une préoccupation prioritaire et permanente.

6.6 Point de situation sur le projet des écoles (rapporteur Joël Burkhalter)

M. le Maire excuse M. Vincent Scherrer, absent ce soir car malade. Il informe que le projet de la construction du bâtiment B du complexe scolaire est en phase de publication. Celle-ci dure du 6 décembre 2024 au 20 janvier 2025. Si tout se passe sans soucis, les travaux devraient débuter en parallèle avec les travaux de ViTaBirse. Ce sera un circuit court car il sera possible de réutiliser les matériaux pierreux extrait de la rivière pour rehausser le nouveau bâtiment et le mettre ainsi hors du risque d'inondations. Selon le programme : En mars 2025 il y aura la réalisation et l'adaptation des accès à la maison qui se trouve derrière la crèche. En avril 2025 il sera procédé à la déconstruction de l'école ménagère et en mai débuteront les travaux de remblayage pour le socle du bâtiment B. La construction à proprement parlé du bâtiment scolaire aura lieu dès août 2025 et se termineront mai 2026.

6.7 Point de situation sur le plan d'aménagement local (rapporteur Joël Burkhalter)

Les prochaines étapes après celle de l'élaboration du rapport d'opportunité sont celles des rencontres avec les riverains et l'organisation d'une assemblée d'information aux citoyens. Le dossier est actuellement en examen préalable et sera déposé d'ici quelques jours auprès de l'office cantonale dédié. Dans le courant du 1^{er} semestre 2025 interviendra le dépôt public du document final. Si pas d'opposition, le PAL sera adopté par l'Assemblée communale en milieu d'année 2025.

Discussion :

Un citoyen signale que sur une certaine distance d'à peu près 800 mètres sur le chemin qui mène du village de Vellerat aux prés de Vellerat, une réfection de la route mériterait d'être envisagée. Il signale aussi que sur les 4 kilomètres de chemin, quelques rigoles devraient être assainies.

Un citoyen demande pourquoi la zone d'activité régionale qui était prévue à Courrendlin direction Delémont et qui était prioritaire ne s'est pas faite. Il lui est répondu que cette zone fait toujours partie des projets communaux et fait de ce fait partie intégrante des revendications que le Conseil communal a fait au niveau du PAL. Il faudra voir ce qui sera au final accepté avec l'adoption du PAL car la commune est préteritée par les friches industrielles de Choindez qui empêche l'ouverture de nouvelles zones. Une autre zone est également prévue dans la partie nord-est de la rue du Stand qui est déjà équipée et adaptée. Il aimerait également connaître si le projet Clos Brechon est toujours d'actualité ? Si cela n'est pas le cas, Il pense que cela serait une bonne idée de relancer ce projet. Il lui est répondu que les promoteurs du projet de l'extension à Clos Brechon avait prévu de déposer un avant-projet en consultation pour septembre-octobre mais ce dernier a demandé un temps supplémentaire pour la réalisation. Il informe que le Conseil communal de Courrendlin a tout mis en œuvre pour faciliter l'élaboration du plan spécial dédié car il considère que cela est important pour la commune qui en a besoin.

Un citoyen signale encore à ce stade qu'à la déchèterie, du papier que personne ne ramasse, se trouve sous les escaliers de la benne à papiers. Cela fait négligé ! Il lui est répondu qu'il est malheureusement difficile d'avoir de l'ordre à la déchetterie. Certaines personnes sont peu respectueuses de l'endroit. Il en va de la responsabilité de chacun d'avoir de la discipline lorsqu'il se rend à la déchetterie. Toutefois, la voirie sera informée et il sera procédé à une inspection du lieu. Il demande également si les troncs d'arbres qui sont dans l'accès du chemin vont être déplacés car si une personne se parque bien dans la case, il n'est plus possible de passer sur le chemin. Il lui est répondu que les démarches ont été entreprises pour débarrasser prochainement le lieu de ces matériaux.

Arrivé au terme de cette assemblée, M. le Maire aimerait rendre hommage à trois personnes qui vont quitter la commune. Il les remercie chaleureusement pour leur implication et travail fourni au sein de la commune. Il souhaite une belle retraite aux personnels qui partent en retraite. Il commence par remercier Mme Odile Charmillot qui occupait le poste de concierge à Rebeuvelier et qui a souhaité prendre une retraite bien méritée. Il souhaite une belle suite à M. Stéphane Bart, Conseiller communal qui quittera le Conseil communal au 31.12.2024 suite à des incompatibilités avec son occupation professionnelle. Il souligne que M. Bart ne quittera pas définitivement la commune puisqu'il reprendra la vice-présidence des assemblées restées vacantes. Pour terminer, il remercie chaleureusement M. Vincent Eggenschwiler, Conseiller communal et ancien maire de Rebeuvelier jusqu'à la fusion des communes qui quitte également ses fonctions au 31.12.2024. Il a été une véritable cheville ouvrière dans le projet de la fusion et un conseiller impliqué. A ce stade M. le Maire annonce encore l'arrivée de M. Kilian Geiser et M. Benjamin Mamie comme conseiller communaux à partir du 01.01.2025. Des remerciements vont encore à toutes les personnes qui ont porté présence et de l'intérêt aux débats de ce soir. Il remercie également le président des assemblées, le personnel communal pour son engagement sans faille durant toute l'année ainsi que le Conseil communal. Il termine en souhaitant, au nom du Conseil communal, de belles fêtes de fin d'années.

Monsieur le Président clos la présente assemblée en remerciant les participant ainsi que la secrétaire communale. Ils les invitent à partager le verre de l'amitié préparé dans le hall d'entrée. Il souhaite à tout le monde de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et les salue chaleureusement.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président : La Secrétaire :



M. Villiger S. Mamon

COMMUNE MIXTE
COURRENDLIN

Levé de la séance à 21 h 30